

NOTE D'INFORMATION POUR LA VALIDATION DES DOSSIERS D'ENGAGEMENT DES CLUBS DE DIVISION NATIONALE ROUTE 2016

1°/ Dossiers de Division Nationale 2016 – Rappel des principes

✓ **Dossiers d'engagement** (Effectif minimum) :

- **DN1** : 10 coureurs de 1ère catégorie dont 5 coureurs français minimum de moins de 26 ans.
- **DN2** : 8 coureurs de 1ère catégorie dont 4 coureurs français sans restriction d'âge.
- **DN3** : 8 coureurs dont au minimum 5 coureurs de 1^{ère} catégorie, les autres coureurs pourront être de 2^e catégorie.

Sur la totalité de l'effectif minimum (8 coureurs), il faut au minimum 3 coureurs Français + 1 coureur espoir (coureur âgé de 19-22 ans) minimum pour l'obtention du label DN3.

✓ **DN1** : Le Bureau Exécutif du 25/7/2012 a validé que les clubs prétendant au label de division nationale 1 devront organiser une épreuve « élite » du calendrier national ou régional. Pour les ententes, cette organisation devra être assurée par l'un des clubs supports.

✓ **Justificatifs encadrement (Diplômes + Contrat de travail)** :

Les clubs avec le même encadrement que l'année précédente (Entraîneur + Directeur sportif) n'auront plus besoin de fournir une copie des diplômes et des contrats de travail. Dans ce cas, il y aura juste à préciser par l'intermédiaire d'un écrit succinct que les documents fournis en 2015 sont identiques pour l'engagement en 2016.

2°/ DN1 / DN2 2016 : Transmission des dossiers papier et des pièces justificatives

La réception de l'ensemble des pièces administratives devra se faire dans le respect du rétro-planning ci-dessous. Le respect des dates du **27 novembre et du 11 décembre 2015** conditionnera la recevabilité des engagements en DN1 et DN2 pour la saison 2016.

Tout manquement sera préjudiciable à l'étude des dossiers et fera l'objet de pénalités de retard financières et en points à valoir sur les manches des différentes Coupes de France 2016 (DN1 / DN2 / DN3) prononcées à l'encontre des clubs concernés. Ce barème de sanctions reste inchangé par rapport à 2015 et ce document figurera dans les dossiers d'engagement.

3°/ Validation des dossiers de Division Nationale 2016 et indépendance de la Commission d'Aide et de Contrôle de Gestion

Indépendance CACG : Lors de son Conseil d'Administration du 12 et 13 octobre 2012, la FFC a validé l'indépendance de la CACG dans l'étude et la gestion des dossiers financiers et administratifs pour les clubs labellisés DN1 et DN2. L'organe de recours sera le conseil fédéral d'appel. Le règlement de la Commission d'Aide et de Contrôle de Gestion validé en 2015 est toujours en vigueur et les grands principes sont précisés en page 3 du dossier d'engagement DN1 et DN2.

L'examen des dossiers d'engagements DN1 et DN2 sera donc réalisé par la Commission d'Aide et de Contrôle de Gestion dans les conditions prévues dans le règlement de cette dernière.

En fonction du planning de réception des documents nécessaires à l'engagement en Division Nationale, une communication et une publication des dossiers étudiés (Validation ou Refus) sera effectuée.

NB :

- Tous les coureurs appartenant à l'effectif minimum pour les clubs de Division Nationale devront être licenciés au moment de la validation des dossiers d'engagement.
- Après ces dates et si les dossiers ne sont pas complets et conformes, plus aucune validation de dossier de Division Nationale ne sera possible.

4°/ PLANNING

⇒ **DN1 et DN2 2016** : Les documents nécessaires (dossier d'engagement et fiche d'intention) vous seront transmis par le siège fédéral (e-mail) à la fin du mois de septembre au plus tard et devront être retournés au siège fédéral, par l'intermédiaire du Comité Régional, selon le planning ci - dessous.

⇒ **DN3 2016** : Les documents nécessaires (dossiers d'engagement et fiche d'intention) vous seront transmis par le siège Fédéral (e-mail) à la fin du mois de septembre au plus tard et devront être retournés à votre Comité Régional d'appartenance selon le planning ci-dessous.

✓ **Fiche d'intention** : 11 octobre 2015, dernier délai.

- **DN1 / DN2 / DN3 2016** : A retourner à la F.F.C par l'intermédiaire de votre **Comité Régional d'appartenance (Réponse positive et négative)**

✓ **Dossier d'engagement** : 27 novembre 2015 avec une partie des pièces justificatives le 11 décembre 2015 (cf page 2 du dossier d'engagement DN1 et DN2).

- DN1 / DN2 / DN3 2016* : A retourner à la F.F.C par l'intermédiaire de votre Comité Régional d'appartenance.

* **Nouveauté 2016** : les dossiers d'engagement DN3 2016 devront être retournés au siège fédéral par l'intermédiaire du Comité Régional.

⇒ Tous les clubs de Division Nationale en 2013 (DN1 / DN2 / DN3) **ne souhaitant pas postuler** en Division Nationale en 2016 ou ne souhaitant pas accéder à la Division Nationale supérieure devront informer le siège fédéral et le Comité Régional d'appartenance (**le plus rapidement possible et au plus tard le 11 octobre 2015**).

⇒ **Nouveaux clubs** : Pour tous les clubs candidats à un engagement en **Division Nationale 3 en 2016**, les documents nécessaires (Fiche d'intention, dossier d'engagement) sont à retirer auprès de la FFC à la fin du mois de septembre au plus tard et à retourner à la FFC, par l'intermédiaire de votre Comité Régional d'appartenance selon le planning ci-dessous.



Contacts :

Fédération Française de Cyclisme - Département "Activités Sportives"

1, rue Laurent Fignon

78180 MONTIGNY LE BRETONNEUX

Dossier suivi par : Alexandre FOUREZ

Tel : 01 81 88 09 35

Email : a.fourez@ffc.fr

Contacts :

Fédération Française de Cyclisme - Département "Activités Sportives"

1, rue Laurent Fignon

78180 MONTIGNY LE BRETONNEUX

Dossier suivi par : Delphine COTS

Tel : 01 81 88 09 53

Email : d.cots@ffc.fr